



LES INFOS DE

Chanonat

FÉVRIER 2025

#3

MAISON DE SANTÉ



CABINET ADÉNIUM DENTAIRE

Déjà présent dans le centre de CHANONAT depuis 2020, le cabinet Adénium Dentaire rejoint la maison de santé dès le Lundi 3 mars 2025 avec une ouverture quotidienne. L'équipe de 11 personnes (5 dentistes, 5 assistantes et 1 secrétaire) se partage entre les cabinets de TALLENDE et CHANONAT. Ce déménagement permettra au cabinet de bénéficier d'un plateau technique renforcé pour une prise en charge pluridisciplinaire des patients (omnipraticque, pédodontie, esthétique, parodontologie, implantologie).

MAISON DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLE D'ESTAING

Le projet d'équipe de la MSP d'ESTAING est centré sur la prise en charge globale des patients et de leurs fragilités, par la prévention, l'éducation thérapeutique, l'activité adaptée et la nutrition afin de favoriser le maintien de l'autonomie, la santé physique et mentale des patients à tous les âges de la vie.

Dès le mois d'avril 2025, la maison de santé accueillera une équipe composée de médecins généralistes, infirmiers libéraux, diététicien nutritionniste, psychologue/

neuropsychologue, kinésithérapeutes, ergothérapeute et une infirmière coordinatrice. Un nouveau cabinet de kinésithérapie sera créé grâce au recrutement de deux kinésithérapeutes directement joignables au 06 81 96 93 58. Ces dernières proposeront de la rééducation au cabinet ainsi qu'à domicile.

La MSP d'ESTAING sera multisite avec la participation d'une orthophoniste installée aux MARTRES DE VEYRE et des spécialistes référents en cardiologie (COURNON D'AUVERGNE), rhumatologie (CLERMONT-FERRAND SUD) et en psychiatrie (CHAMALIERES). Elle vise à améliorer le parcours de soin des patients et la coordination entre les différentes spécialités.

La vocation de la MSP d'ESTAING amènera les professionnels de santé des lieux à développer différentes thématiques de mission de santé publique selon les besoins de la population du territoire et les priorités nationales. Ces actions contribuent à améliorer la prise en charge individuelle des patients dans les situations complexes par l'exercice coordonné de toute une équipe.

La mise en place de ces missions s'inscrit dans un cadre de structure labellisée MSP par l'Agence Régionale de Santé et soutenue par la Région Auvergne Rhône-Alpes.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET ACOUSTIQUE DE LA SALLE DES FÊTES PIERRE DE NEUFVILLE



La rénovation de la salle a pour objectifs :

- de diminuer significativement les coûts énergétiques (- 60% des consommations énergétiques en 2050).
- d'améliorer l'acoustique aux fins de pouvoir développer une activité culturelle en semaine.

Cette rénovation est réalisée en 2 phases

Phase 1 :

Les travaux consistant à remplacer les huisseries extérieures et à adapter les réseaux électriques à l'utilisation de volets roulants sont quasiment terminés.

Le coût de cette opération s'est élevé à 71 004,97 € HT soit 50 024 € pour les menuiseries et 20 980,97 € pour l'électricité.

Phase 2 :

Cette phase consiste à isoler, mettre aux normes, rendre accessible au PMR, changer le mode de chauffage et son pilotage car l'actuel est énergivore (installation d'une pompe air-air et mise en place d'une CTA¹) et rénover entièrement les sanitaires.

1. Centrale de Traitement d'Air

Les travaux de la phase 2 ont commencé le 20 janvier 2025 pour une livraison programmée fin mai. Le montant total estimé des travaux de la phase 2 est de 366 800 € HT.

Le coût total des travaux de la rénovation énergétique et acoustique de la salle des fêtes Pierre de NEUFVILLE s'élèverait à 437 805 € HT, montant auquel il faut ajouter les dépenses de la maîtrise d'œuvre, de l'OPC (l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination), des bureaux de contrôle et pour les divers contrôles obligatoires comme l'amiante, le tout représentant 14 % des travaux HT.

Les aides financières actées couvrent, aujourd'hui, 55 % des travaux. Avec la subvention du département réservée, le taux de couverture devrait s'élever à 65 %.

Cette salle des fêtes refaite quasiment à neuf devrait être de nature à attirer en semaine notamment des événements de tout genre tels des conférences, des pièces de théâtre, des humoristes et pourquoi pas des concerts, etc.



ACTUALITÉS DU SICTOM DES COUZES : BILAN 2024 ET PROJETS 2025

BRAVO ET MERCI AUX HABITANTS ET VISITEURS DE NOTRE TERRITOIRE !

Grâce aux efforts de chacun en matière de tri, de compostage et de manière générale, de réduction des déchets, le SICTOM des Couzes a pu baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2024 : une première depuis 2003. La poursuite de vos efforts et l'engagement de nos équipes de collecte et de prévention doit nous permettre d'assurer la maîtrise des coûts.

Le SICTOM des Couzes affiche un bilan positif et poursuit ses actions en matière de prévention, telles que la mise à disposition sans facturation de composteurs de jardin sur www.valtom63.fr, l'ouverture de sites de compostage partagé et de plateformes de branches dans les communes, deux distributions de poules par an, mais aussi l'accompagnement d'établissements souhaitant améliorer la gestion de leurs déchets.

En 2024, plus de 800 composteurs individuels ont ainsi été distribués, 50 composteurs de quartiers installés, 400 poules distribuées, permettant de proposer une solution de gestion à la source des biodéchets à plus de la moitié de la population du territoire, et ainsi de détourner des ordures ménagères plus de 600 tonnes de matière organique.

Agents et élus se sont mobilisés sur de nombreux événements au cours de l'année. Une « brigade d'été », que vous avez pu rencontrer sur les marchés, les plages, les départs de randonnée a été recrutée sur la période estivale afin de renforcer l'équipe de prévention sur plus de 40 manifestations... Les animations dans les écoles rencontrent toujours un franc succès et le nombre



d'élèves sensibilisés a presque doublé sur l'année 2024.

Le déploiement des colonnes se poursuit. Depuis juillet 2024, 12 communes du syndicat ont été équipées de points d'apport volontaire qui amélioreront la qualité du tri et sécuriseront les métiers liés à la collecte. D'ici 2026, près de 1500 colonnes seront déployées sur l'ensemble du territoire en concertation avec chaque commune pour remplacer les quelques 8 000 bacs en place.

Des rendez-vous sont déjà pris pour 2025 : écoles, événements, distributions de composteurs dans les communes et bien d'autres projets se mettent en place autour du réemploi, de la réduction et du tri des déchets. Venez nous rencontrer, échanger ou poser vos questions à ces occasions.

Le coût estimatif HT de ces travaux est de 35 087 €.

A noter que l'achat du matériel et l'installation de l'éclairage public par le Territoire d'Énergie 63 vient grever le budget investissement de 13 501,44 €.

Un point important : pendant la phase des travaux sur une période de 3 mois et demi environ, il ne sera pas possible d'emprunter, avec un véhicule automobile, le chemin des treize Boules entre le chemin de Cimard et la rue des Fessas.

LE CHEMIN DES TREIZE BOULES

Les travaux du chemin des Treize Boules s'inscrivent dans le cadre d'un PUP¹. Ce projet d'aménagement arrive à son terme.

La phase 1, qui s'est déroulée en avril 2021, a consisté à structurer la voie tels le tracé de la voie, le décapage de la terre végétale, la réalisation des pentes transversales pour l'évacuation des eaux de pluie, l'empierrement, etc. Le coût de cette opération fondant la structure de la voirie s'est élevé à 25 765 € HT.

La phase 2 (cf. plan ci-après), prévue pour mars prochain, sera réalisée par l'entreprise HUGON pour ce qui est de l'aménagement du chemin. Il s'agit pour l'essentiel de reprendre la base de roulement du chemin, d'ajuster à bonne hauteur les différents regards sur chaussée, d'aménager les bas-côtés tels les bordures et espaces verts, de poser les fourreaux d'alimentation des candélabres de l'éclairage public et d'appliquer l'asphalte sur la chaussée.

1. Le projet urbain partenarial (PUP) est un contrat librement négocié qui permet de financer la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction.





MISE EN PLACE D'UNE FOURRIÈRE DE VÉHICULES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Dans le cadre d'un groupement coordonné par la Commune de Vic-le-Comte et constitué de 19 communes du territoire de Mond'Arverne Communauté, un service de fourrière de véhicules est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans.

Ainsi, suite à la procédure d'attribution réalisée par les services de la Commune de Vic-le-Comte, la commune de CHANONAT a signé une convention avec le garage Concordet afin d'assurer la gestion de cette fourrière. Le prestataire se voit ainsi confier les tâches d'enlèvement, de gardiennage et de restitution des véhicules enlevés.

Pour rappel, un véhicule peut être mis en fourrière dès lors que son stationnement est considéré comme gênant (emplacement réservé GIG-GIC par ex.), abusif (stationné au même endroit plus de 7 jours consécutifs), ou dangereux (dans un virage par ex.). Le coût pour le contrevenant d'une mise en fourrière de sa voiture sera par exemple de 119,20 € pour l'enlèvement et 6,31 €/ jour de garde.

La restitution des véhicules est possible au Garage Concordet à CHAMPEIX de 7h à 19h du lundi au samedi et de 7h à 12h le dimanche après le paiement des frais d'enlèvement auprès de la fourrière automobile et l'obtention d'une mainlevée. Mainlevée à obtenir auprès des forces de l'ordre ayant prescrit la mise en fourrière sur présentation de l'attestation d'assurance en cours de validité, de la carte grise du véhicule concerné et du permis de conduire.

Les véhicules non récupérés dans les délais impartis suite à l'envoi d'une lettre recommandée sont expertisés et estimés, puis mis à la vente ou détruits suivant leur valeur.

La Gendarmerie Nationale est habilitée à procéder aux mises en fourrière des véhicules.

Pour tout renseignement, merci de contacter la Mairie au 04 73 79 41 05.

ZONE 30 AU VILLAGE DE CHANONAT

En 2020, suite à plusieurs alertes de chanonatois dénonçant une vitesse présumée excessive de véhicules automobiles, un comptage routier a été installé, du 20 au 26 octobre, sur la RD 785 (route d'Opme) au niveau du panneau d'entrée de l'agglomération de CHANONAT. L'analyse des enregistrements a montré qu'effectivement des véhicules roulaient à une vitesse bien supérieure à la réglementation à l'entrée de l'agglomération (cf. le BM 89).

De même, au niveau du village de CHANONAT notamment route Notre-Dame de l'Arbre, route d'Opme et route de La Roche Blanche, plusieurs signalements de vitesses excessives ont été faits en Mairie.

Aussi, le conseil municipal a-t-il décidé de réduire la vitesse de circulation à 30 km/h ainsi que d'interdire le passage de véhicules de plus de 3,5 T dans les rues du village de CHANONAT et traiter les zones où la vitesse est excessive par des aménagements spécifiques.

Sur la RD 785 (route d'Opme), entre le panneau d'entrée de village et la rue de la Pavade, une chicane est prévue.

Sur la route de La Roche Blanche, entre la RD 52 et l'entrée du château de Varvasse, une écluse devrait être installée.

Pour ces deux installations particulières, la Direction Routière et d'Aménagement Territorial (DRAT) Val d'Allier et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) accompagnent la municipalité dans leur mise en œuvre.



Le coût estimé de ces différents aménagements en cours s'élève à 10 530 € HT. Une aide financière, dans le cadre des amendes de police, a été demandée au Département. La mise en œuvre de cette opération et plus particulièrement la limitation du tonnage des véhicules à moteur devraient être de nature à préserver le centre bourg et éviter des situations accidentogènes.

RÉNOVATION FONCTIONNELLE ET ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE CHANONAT

La rénovation de l'école élémentaire a pour objectifs essentiels :

- de créer une 4^{ème} classe ;
- d'améliorer le confort des élèves ;
- de sécuriser le domaine scolaire ;
- de diminuer significativement les coûts énergétiques (- 50 % des consommations énergétiques en 2040) ;
- de permettre l'accès aux PMR ;
- d'aménager la cour d'école et les espaces extérieurs qui sont des lieux de détente et d'apprentissage de la vie en société pour l'ensemble des élèves.

classes sont directement connectées à la cour. L'école retrouve donc une orientation cohérente avec l'îlot école et la cour nord. Ses accès se font depuis la rue SAINT-JEAN (D3B qu'il est prévu de déclasser). Cet accès unique est primordial pour le fonctionnement de l'école. Il permet de réunir les familles au cœur de l'îlot école et de favoriser la socialisation. Il simplifie les flux et l'accueil par l'équipe éducative.

Le préau actuel laissera la place à la nouvelle 4^{ème} classe. Aussi, est-il apparu nécessaire d'en créer un autre de 100 m² à l'entrée du bâtiment côté nord afin de permettre un accès couvert au hall d'entrée. Cet espace couvert permettra aux élèves d'utiliser simultanément par temps de pluie la cour et l'espace collaboratif.

L'avant-projet définitif (APD), dont le rez-de-chaussée de l'école est stylisé ci-après, a été validé en janvier.

Le projet propose d'installer les 4 classes sur l'ensemble du rez-de-chaussée des deux bâtiments. Elles seront organisées autour d'un grand hall dit « espace collaboratif », conçu en continuité avec les usages que les parents d'élèves ont proposés. Cet espace vise à favoriser la créativité, la prise d'initiative et la vie collective.



Ce grand hall fait le lien entre la cour nord et l'ancienne cour sud qui sera transformée en espace extérieur aménagé pour être rendu aux chanonatois.

L'école sera orientée sur la cour nord. Les circulations en couloirs donnent lieu à de vrais espaces éducatifs. Les

Si le planning prévisionnel est respecté, les travaux devraient débuter à l'été prochain pour se terminer début septembre 2026. Se pose alors la question des locaux provisoires pour la prochaine année scolaire. L'option associant bungalows et locaux existants est envisagée. A cet égard, l'architecte a été sollicité pour nous proposer une solution. Par ailleurs, un groupe de travail a été constitué pour proposer aux abords de l'école un plan de circulation, un plan de dépose minute et un plan de stationnement pour les enseignants et personnels

dédiés à l'école élémentaire.

L'estimation faite du coût total du projet de rénovation fonctionnelle et énergétique de l'école élémentaire de CHANONAT, fondée sur l'APD, s'élève à 1 465 252 € HT. L'autofinancement serait de 30 %.



LE PORTAIL CITOYEN

Le portail citoyen qui centralise toutes les démarches en ligne de votre commune. Simplifiez vos démarches quotidiennes : envoyez des documents, prenez rendez-vous avec la mairie, réalisez vos demandes d'urbanisme, signalez un incident, ...

Mon Espace Citoyen, qu'est-ce que c'est ?



C'est le portail en ligne qui simplifie vos démarches administratives auprès de votre mairie.

Mairie de Chanonat

Lien → <https://app.monespacecitoyen.fr/chanonat-63450/demarches/>





VIERGE DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE L'ARBRE

Le 16 novembre 2023, la tempête Frederico n'a pas épargné notre département du Puy-de-Dôme. Les rafales de vent tempétueuses

tout au long de l'après-midi allant jusqu'à 126 km/h à CHANONAT ont causé la chute de la Vierge installée, côté Est, sur le toit de la chapelle Notre-Dame de l'Arbre.

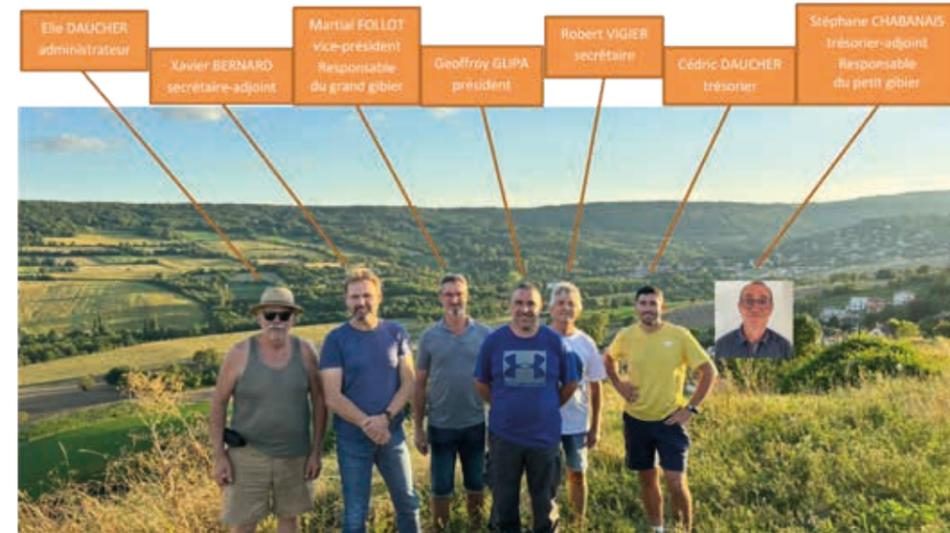
Lors de sa chute dans la partie la plus basse côté Sud Est, le bras droit s'est cassé à deux endroits. L'occasion a été saisie pour restaurer cette statue, restauration qui a consisté à réparer le bras, décaper et repeindre en totalité la Vierge ainsi qu'adapter son socle en toiture par les services techniques afin qu'elle y soit boulonnée.

Après plus d'un an de petits soins et d'attention, la Vierge de la chapelle Notre-Dame de l'Arbre a retrouvé sa place le 29 novembre 2024. Son poids (acier et ciment) et la délicatesse de l'opération ont nécessité de faire appel, outre au responsable des ateliers communaux, à un spécialiste du levage. Aujourd'hui, cette Dame, tournée vers l'Est, trône sur son socle pour le plaisir des chanonatois et gens de passage.



ASSOCIATIONS

NOUVELLE ÉQUIPE DIRIGEANTE À L'ASSOCIATION DE CHASSE DE CHANONAT



Depuis juillet 2024, une nouvelle équipe a été élue au bureau de l'association de chasse de Chanonat.

Nouveau président, bureau renouvelé en grande partie, la nouvelle équipe se veut innovante, accessible, ouverte à toutes discussions concernant cette pratique parfois controversée.

Forts de l'expérience de ses dirigeants, les statuts et le règlement intérieur ont évolué pour prendre en compte cette notion de partage et son incontournable : la sécurité.

Le partage de l'espace public doit se faire en bonne intelligence entre tous les usagers (joggers, cyclistes, promeneurs...) et les chasseurs.

Cette association, la plus ancienne de la commune, fondée au début des années 1900, est composée de 25 adhérents de la commune et de quelques chasseurs extérieurs afin de permettre d'équilibrer le budget annuel de 5 000 € (Cotisation fédération, bracelets de gibier, participation financière aux dégâts occasionnés dans les parcelles agricoles, repeuplement de petit gibier).

Les gibiers susceptibles d'être chassés sont : le lièvre, le faisan, la perdrix, la bécasse des bois, le pigeon ramier, la grive, le blaireau, le renard, le chevreuil et le sanglier. La chasse est avant tout un loisir, pourvu d'une mission de régulation

des espèces, en particulier celles du grand gibier qui est soumis à un plan de gestion cynégétique validé par le préfet et les instances forestières et agricoles.

L'urbanisation, l'accroissement et la diversification des activités humaines multiplient les conflits entre usagers de l'espace naturel, c'est pourquoi le règlement intérieur définit les règles de bonne conduite aux chasseurs : respect des récoltes, des animaux en pâture, des clôtures, courtoisie envers les autres usagers de la nature.

Un arrêté ministériel impose une signalisation temporaire des accès aux zones de battue par la pose de panneaux réglementaires.



Amis promeneurs, nous vous invitons à rester sur les chemins de randonnées.

Amis citoyens, nous avons voulu avec cet article vous rassurer sur notre pratique tellement décriée par méconnaissance du sujet, nous sommes à votre écoute pour échanger et pour tout complément d'information, n'hésitez pas à vous adresser à un membre du bureau.

Les coordonnées du président de l'association sur ce **lien** : <https://www.chanonat.fr/37-home/features/14-associations>
Mail : chanochasse@gmail.com

PROGRAMME DU COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes de Chanonat - association à but non lucratif - vous propose de l'événementiel festif et familial.

Cette année 2025, le comité vous convie à plusieurs dates :

- La chasse aux œufs de Pâques le 12 avril après-midi.
- Un vide grenier en journée suivi d'une guinguette en soirée le 14 juin.
- La fête patronale avec la mairie les 27 et 28 septembre.

Nous remercions d'ores et déjà les nouveaux membres du bureau ainsi que les nouveaux habitants qui se sont proposés pour nous aider.

Nous recherchons toujours de nouveaux bénévoles afin de « faire vivre nos villages, ensemble » !

Le comité vous souhaite de passer de joyeux moments et festivités parmi nous.

M. Le président du comité des fêtes de CHANONAT,
Julien MIANAT

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous joindre au 06 32 44 67 03.



ASSOCIATIONS

Programme 2025 - Amicale de Jussat

« Se souvenir de tout serait, en bien des circonstances, aussi fâcheux que de ne se souvenir de rien. »
WILLIAM JAMES

FEVRIER	JUIN
• REPAS DES FEMMES • REPAS DES HOMMES	• FEU DE LA SAINT JEAN
MAI	SEPTEMBRE
• REPAS DES VOISINS • BROCANTE	• FÊTE DE JUSSAT • ASSEMBLEE GENERALE

NOUS PROFITONS DE CE PROGRAMME, POUR VOUS PRÉSENTER NOS MEILLEURS VOEUX POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE, QU'ELLE SOIT REMPLIE DE BONHEUR PARTAGÉ, ET SURTOUT LA SANTÉ POUR VOUS ET VOS PROCHES.

NOUS VOULIONS ÉGALEMENT VOUS REMERCIER POUR VOTRE PARTICIPATION À CHACUN DE NOS ÉVÈNEMENTS, OÙ NOUS SOMMES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX CHAQUE ANNÉE.

Association des Parents d'Élèves de Chanonat

24 25

L'Association des Parents d'élèves de Chanonat (APE CVJ) a pour but d'organiser des manifestations pour et autour des enfants de l'école afin de faire vivre la commune, de créer du lien entre les familles et de récolter des fonds pour la coopérative de l'école qui finance les activités des enfants au cours de l'année.

Pour cela, l'Association des Parents d'Élèves CVJ a besoin de parents volontaires pour aider, même ponctuellement, à la préparation de ces diverses manifestations.

- Principaux événements -

nov dec	Vente gâteaux BIJOU Commande en novembre et distribution en décembre
01 dec	Marché de Noël Marché de producteurs et artisans / Animations
23 mars	Carnaval Déambulation en costume dans les rues de Chanonat
mars mai	Vente de plants potagers locaux Commande en mars et distribution en mai
28 juin	Fête des enfants Kermesse et fête des enfants avec jeux, stands, ...

... et peut-être d'autres événements à venir.

ape.cvj@gmail.com <https://www.facebook.com/APE.CVJ/>

PAMPLEMOUSSE & RIBAMBELLE

PAMPLEMOUSSE & RIBAMBELLE est une association support de projets d'activités menés par les habitants de CHANONAT et au service de ces mêmes citoyens, voire au-delà lorsque le succès dépasse les frontières communales.

Créée initialement pour permettre la mise en place du caracycle, ramassage scolaire à 2 roues, elle a depuis servi de nombreuses autres initiatives à destination des enfants et des adultes (ateliers de poterie, de percussion, cours d'anglais, yoga pour tous les âges, tchoukball...) et propose encore des **ateliers de peinture, des séances de remise en forme, de pilates et stretching, des temps d'accueil pour petits¹... et bien-sûr le caracycle originel !**

Toutes ces propositions évoluent d'année en année, s'adaptent aux demandes, aux opportunités. L'association reste au service de tous les Chanonatois. Si vous souhaitez mettre en place une nouvelle activité, l'animer vous-même ou faire intervenir un professionnel, si vous décelez autour de vous une envie commune de participer à une nouvelle activité qui n'existe pas encore, cette association est là pour que vos rêves deviennent réalité. Il suffit juste d'un peu d'engagement personnel au sein d'un collectif à renouveler. **Bienvenue à tous !**

1. Le temps d'accueil est un moment d'échange, de jeux, motricité, ouvert aux enfants de 0/3 ans accompagnés de leur parent, grand parent, assistante maternelle..., sans réservation le jeudi de 9h30 à 11h30, salle VGE. + d'infos au 06 67 67 62 73.

RÉSIDENCE D'ARTISTE DE PRINTEMPS



Charles DUBOIS, percussionniste, viendra à CHANONAT à l'initiative de l'association Champ Libre.

Charles DUBOIS s'installera au Prieuré à CHANONAT du 14 avril au 25 mai 2025. Vous pouvez déjà noter qu'à la fin de sa résidence 3 rendez-vous « performances » sont prévus les 23, 24 et 25 mai 2025.

Sur ces 3 journées, deux auront lieu dans les jardins du Prieuré à CHANONAT et une à CLERMONT-FERRAND (au jardin Lecoq par exemple) pour le vernissage des arts en balade.

QUI EST CHARLES DUBOIS ?

Charles DUBOIS est un percussionniste, performeur et artiste visuel né en 1993, diplômé de l'école des Beaux-Arts d'Angers.

Au sein des groupes dans lesquels il est actif ainsi qu'en solo, il explore avec physicalité des espaces paradoxaux situés en équilibre entre textures organiques et motifs répétitifs, mouvements mécaniques et matières sonores brutes. Il développe une pratique de la percussion acoustique tout-terrain et rudimentaire, mettant en corrélation avec tous types d'espaces une collection d'objets sonores préparés, glanés et bricolés.

Il évolue avec les groupes Kristallroll, Humbros, Will Guthrie & l'Ensemble Nist-Nah et a notamment collaboré avec des musicien.nes tels que Lise Barkas, Yvan Étienne et Félix Chaillou. Il travaille avec de nombreux artistes d'horizons variés tels que les plasticiens François Dufeil et Julien Berthier, le designer David Enon, la chorégraphe Julie Desprairie et la romancière Colombe Boncenne. Ses collaborations musicales sont parues sur des labels tels que Phantom Limb, Matomah, Black Truffle, Isola records, Fougère Musique, Soleils bleus et se sont produites dans de nombreuses salles, festivals, lieux associatifs et centres d'arts en Europe.